

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 10 Juillet 2023 à 20 heures 30, Salle des Mariages

Cher(e) Collègue,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à la :

Mairie de VIRE NORMANDIE, Salle des Mariages Le lundi 10 Juillet 2023 à 20 h 30
--

ORDRE DU JOUR

Numéro	Titre du point	Rapporteur
Commune de Vire Normandie		
I. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES		
	Affaires Juridiques	Lyliane MAINCENT
2023/07/10 1.	Assurance dommage aux biens	
II. PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES, FORMATION		
2023/07/10 2.	Télétravail – Modalité de participation	
2023/07/10 3.	Création d'un emploi d'animateur socioculturel pour le Centre socioculturel, pour accroissement temporaire d'activité	Régis PICOT
Commune de Vire Normandie		
III. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – REPRÉSENTATION – INTERCOMMUNALITÉ – EPIC		
2023/07/10 4.	Fixation du nombre d'adjoints au maire délégué de la commune déléguée de Vire	
2023/07/10 5.	Election des adjoints au maire délégué de la commune déléguée de Vire	M. le Maire
2023/07/10 6.	Indemnités de fonction des élus	

Pour rappel :

Extrait de l'article 18 du règlement intérieur adopté par le Conseil Municipal du 22 Mai 2023 :

« *Les pouvoirs doivent être adressés par voie dématérialisée à l'adresse secretariat.general@virenormandie.fr jusqu'à 14h le jour du conseil municipal.* »

Passé ce délai, les pouvoirs sont remis, au plus tard, en main propre au maire ou son représentant au début de la réunion par voie papier.

Le pouvoir peut être établi au cours d'une séance à laquelle participe un conseiller municipal obligé de se retirer avant la fin de la séance. Celui-ci doit être remis au secrétaire de séance ou au président de séance. En ce cas il est noté le numéro de la dernière délibération dont la personne a participé au vote.

Le pouvoir doit être écrit et signé du mandant. De plus il doit comporter les informations suivantes :

- *La date et l'heure de la séance concernée,*
- *Le nom du mandataire,*
- *Si le mandant doit partir en cours de séance il devra préciser les points pour lesquels il donne son mandat ».*

Veillez agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Vire Normandie,



Marc ANDREU SABATER